

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 18 – 22 juillet 2011

QUESTIONS DE NOMENCLATURE  
(point 22 de l'ordre du jour)

Composition (telle que décidée par le Comité)

Présidente: La spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux (Mme Grimm);

Membre: Le Président du Comité pour les animaux (M. Ibero Solana);

Parties observatrices: Belgique, Etats-Unis, Mexique; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC, *Conservation International* et *Humane Society International*.

Mandat

Afin qu'à sa 26<sup>e</sup> session le Comité pour les animaux puisse décider des recommandations appropriées à faire à la Conférence des Parties à sa 16<sup>e</sup> session:

- a) Préparer des recommandations concernant les questions de nomenclature figurant aux points 4 à 9 du document AC25 Doc. 22 (Rev. 1); et
- b) Préparer des recommandations sur la manière d'accomplir les tâches imparties dans les décisions 15.62, 15.63 et 15.64, paragraphe a).

Recommandations

- a) Concernant les points 4 à 9 du document AC25 Doc. 22 (Rev. 1), le GT fait les recommandations suivantes:
  - i) le GT recommande de proposer l'adoption de la révision d'*Uromastyx* par WILMS *et al.* (2009) comme nouvelle référence de nomenclature normalisée pour ce genre;
  - ii) le GT recommande d'adopter la combinaison de la principale référence normalisée actuelle, BÖHME (2003), et de la nouvelle publication de KOCH & al. (2010), comme principale référence de nomenclature normalisée pour les varans, Varanidae;
  - iii) le GT ne recommande pas de replacer l'espèce *Gongylophis conicus* dans le genre *Eryx*;
  - iv) en inscrivant à l'Annexe II certains *Naja taxa* comme espèce unique, la communauté CITES a déjà clairement indiqué qu'ils sont considérés comme une espèce dans le cadre de la CITES. Le GT estime donc qu'aucune action n'est nécessaire;
  - v) concernant la question de savoir quelles espèces sont couvertes par la nouvelle inscription à l'Annexe II des grenouilles du genre *Agalychnis* spp., le GT recommande que le Secrétaire soit prié

de clarifier ce point, comme approprié, en incluant une note de bas de page à cet effet dans les annexes et/ou par une notification aux Parties;

- vi) le GT considère que les photos des bases de données taxonomiques en ligne de toutes les espèces d'amphibiens, de poissons et d'araignées placées sur le site web de la CITES sont la solution qui convient le mieux comme références de nomenclature normalisées pour ces groupes et recommande donc de demander au Secrétariat de contacter les propriétaires de droits d'auteurs de ces bases de données afin de savoir à quelles conditions ils seraient prêts à accepter cet arrangement;
  - vii) un seul problème particulier a été noté concernant l'espèce de grenouilles *Epipedobates machalilla*, transférée récemment du genre *Colosthus* au genre *Epipedobates*. Le GT recommande de résoudre ce problème en préparant une proposition pour la CoP16 en vue d'inscrire *E. machalilla* à l'Annexe II.
- b) Concernant les tâches énoncées dans les décisions 15.62, paragraphe b), 15.63 et 15.64, paragraphe a), le GT s'est accordé sur les recommandations suivantes:

– Décision 15.62, paragraphe b)

Le GT recommande que la tâche énoncée dans la décision 15.62 paragraphe b) soit incluse dans la résolution Conf. 12.11 en l'ajoutant après la lettre f) dans la partie Recommandations de cette résolution.

– Décision 15.63

Le GT recommande que le Comité pour les animaux fasse appel à des volontaires pour réaliser la tâche énoncée dans cette décision pour la classe des mammifères et pour les reptiles autres que les Testudines et les Amphibia dans la même présentation que celle de la liste présentée dans l'annexe 4 du document AC25 Doc. 22 (Rev. 1), et de transmettre ces documents à la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux d'ici au 15 novembre 2011 afin qu'ils puissent être inclus à temps pour que le rapport sur la nomenclature puisse être présenté à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

– Décision 15.64, paragraphe a)

Le GT recommande au Comité pour les animaux d'établir un groupe de travail technique intersessions formé de spécialistes des coraux chargés de trouver des références normalisées potentielles pour les coraux et/ou de suggérer comment développer de telles références, et de faire rapport la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux sur leurs résultats.